

LA FORMATION
**POST
PERMIS**
Pourquoi pas moi ?



J'ai entre 6 mois
et 1 an de permis.

Je veux enlever mon **A** plus tôt
et obtenir **12** points* plus tôt !



Je me renseigne
auprès de mon
ÉCOLE DE CONDUITE
pour suivre une formation
complémentaire post permis
sur une journée
de 7 heures !

* obtention des 12 points en 2 ans au lieu de 3 ans en formation traditionnelle
ou conduite supervisée et en 1 an et demi au lieu de 2 ans en AAC



EDISER

Ref. FLYPP

